

Procès-verbal

Séance du Mardi 4 Novembre 2025

Invitation adressée le vendredi 17 octobre 2025, par David TRIOMPHE

Le Conseil d'Ecole s'est réuni le Mardi 4 Novembre 2025 à 18h00 à l'école de Sellières.

1

Membres Présents

	NOM - Prénom	Qualité
Membres de Droit	Mme TINGUELY Marine	Enseignante, adjointe école de Sellières
	Mme MICHOT Agnès	Enseignante, adjointe école de Sellières
	M. TRIOMPHE David	Enseignante, adjointe école de Sellières
	Mme APRILE Claire	Enseignant, Directeur Ecole Sellières
	Mme SAGE Flavie	Enseignant, adjointe Ecole de Sellières
	M. GERDY Jean-Paul	Président du SIVOS, maire de Mantry
	M. PERRODIN Hervé	Maire de Sellières
	Mme PETITJEAN Paule	DDEN
Membres Elus (représentants de Parents d'élèves)	M. MULLER Thomas	Titulaire
	Mme PERNOT Corinne	Titulaire
	Mme CHEVAUX Edith	Titulaire
	Mme MICHEL Virginie	Suppléant
	M. GRYSPEERDT Boris	Suppléant
Membres invités	Mme THOMAS Noëlle	1 ^{ère} adjointe au Maire de Le Villey

Membres Absents, excusés

	NOM - Prénom	Qualité
Membres de Droit	Mme PICHON-DUFOURT Myriam	Inspectrice de l'Education Nationale – Circonscription de Lons Nord
	Mme VURBIER Marie-Claire	Enseignante, adjointe école de Sellières
	Mme FRASILE Anne-Sophie	Enseignante, adjointe école de Sellières

	Mme BERNARD-LESEIGNEUR Françoise Mme VUILLOT-PERRUCHE Clémentine	Enseignante spécialisée, RASED Poligny TRS ¹
Membres Elus (représentants de Parents d'élèves)	Mme GOMEZ Clara M. JOHANN Fabien M. MAGNOL Jonathan	Titulaire Titulaire Suppléant
Membres invités	Mme DADAIAN Marina Mme BRIDET Marielle Mme RICHARD Bénédicte Mme CHALOT Marthe	ATSEM ATSEM AESH AESH

Membres Absents,

	NOM - Prénom	Qualité
Membres de Droit		
Membres Elus (représentants de Parents d'élèves)		
Membres invités	M. KRYZEK Jean-Christian. M. BRULEBOIS Jean-Louis Mme BUYS Nelly M. GREVY Serge M. ROSAIN Claude M. JACQUOT Daniel	Maire de Toulouse-le-Château Maire de Vers-sous-Sellières Maire de Monay Maire de Chemenot Maire de La Charme Maire de Récanoz

¹ TRS – Titulaire Remplaçant de Secteur

Ordre du Jour :

- ⇒ Résultats des élections des Représentants de Parents d'élèves au Conseil d'Ecole,
- ⇒ Règlement Intérieur du Conseil d'école,
- ⇒ Effectifs et Répartitions pour l'année scolaire 2025/2026 et prévisions d'effectifs pour l'année Scolaire 2026/2027,
- ⇒ Règlement intérieur de l'école,
- ⇒ Projet d'école et projets pédagogiques
- ⇒ Fonctionnement de l'école et Services Périscolaires,
- ⇒ Présentation des Plans de Prévention et de Mise en Sécurité (PPMS),
- ⇒ Coopérative Scolaire : bilan moral et financier de l'année Scolaire 2024/2025,
- ⇒ Association de Parents d'élèves « Les petites Pommes »,

3

Secrétaire de Séance :

M. GRYSPEERDT assure le secrétariat de séance.

Dans un premier temps, les membres sont invités à se présenter afin que chacun connaisse les noms et fonction des autres personnes présentes. Mme PETITJAN, DDEN, présente ses missions au sein du conseil d'école.

1. Résultats des élections des Représentants de Parents d'élèves au Conseil d'Ecole,

Les élections de représentants de Parents d'élèves se sont déroulées le Vendredi 10 octobre 2025, exclusivement par voie électronique. Le vote s'est déroulé via l'application Votil, RGPD et validé par le Délégué à la Protection des Données de l'Académie de Besançon.

Participation	
Modalité de vote	Exclusivement par vote électronique
Nombre d'inscrits	207
Nombre de votants	70
Nombre de bulletins blancs ou nuls	2
Nombre de suffrages exprimés (S)	68
Taux de participation	33,82%

- Le nombre de sièges à pourvoir est égal au nombre de classes, soit 6 sièges.
- Sont élus : M. MULLER Thomas, Mme PERNOT Corine, Mme BOILLOZ Edith, Mme MICHEL Virginie, Mme GOMEZ Clara, M. JOHANN Fabien (Titulaires), M. MAGNOL Jonathan, M. GRYSPEERDT Boris (Suppléants),

Les représentants de parents d'élèves suppléants sont invités à chaque réunion du conseil d'école.

Le conseil d'école est installé.

2. Règlement Intérieur du Conseil d'école,

Le projet de règlement intérieur du Conseil d'école a été porté à connaissance des membres du Conseil lors de l'envoi de l'invitation au Conseil.

1. Cadre Légal

Le conseil d'école fonctionne selon la réglementation en vigueur, notamment le décret n°90-788 du 6 septembre 1990, modifié en 2013.

2. Composition du Conseil d'École

Membres de droit avec voix délibérative :

Le directeur de l'école (président), les enseignants, un représentant du RASED, le maire de Sellières ou son représentant, le président du SIVOS, les représentants élus des parents d'élèves (en nombre égal aux classes), et le délégué départemental de l'éducation nationale (DDEN).

L'inspecteur de l'éducation nationale assiste aux réunions.

Membres avec voix consultative :

Les maires des communes membres du SIVOS, les ATSEM, un enseignant du RASED, le personnel médical et les AESH.

Personnes invitées :

Partenaires médicaux, paramédicaux ou toute personne compétente sur un point de l'ordre du jour.

3. Attributions du Conseil d'École

Vote le règlement intérieur de l'école et du conseil.

Établit le projet d'organisation de la semaine scolaire (soumis au DASEN).

Donne des avis et suggestions sur le fonctionnement de l'école, les actions pédagogiques, le projet d'école, l'intégration des élèves en situation de handicap, les activités périscolaires, la restauration, l'hygiène, la sécurité, et le respect des valeurs républicaines.

Donne son accord sur l'utilisation des locaux scolaires en dehors des heures d'ouverture.

4. Fonctionnement

Réunions : Au moins une fois par trimestre, ou à la demande du directeur, du président du SIVOS, ou de la moitié des membres.

Ordre du jour : Proposé 8 jours avant la réunion.

Secrétariat : Assuré par un représentant des parents d'élèves. Un procès-verbal est établi, diffusé aux membres, à l'inspecteur, et affiché pour les parents.

5. Modalités des Délibérations

Le directeur préside et veille au respect de la parole et de la sérénité.

Les décisions sont prises à la majorité des suffrages exprimés. Le vote à bulletin secret est possible sur demande.

6. Approbation

Le règlement est approuvé par les membres du conseil.

3. Effectifs et Répartitions pour l'année scolaire 2024/2025 et prévisions d'effectifs pour l'année Scolaire 2025/2026,

A. Effectifs à la rentrée 2025

Evolution de l'équipe enseignante: Mme Marine Tinguely en TPS/PS, Mme Flavie Sage en GS/CE1, Mme Anne-Sophie Frasile (75%) complétée par Mme Clémentine Vuillot-Perruche en CM1/CM2 ont été nommées à la rentrée 2025 à l'école de Sellières.

Classe 1		Classe 2	Classe 3		Classe 4		Classe 5		Classe 6	
TPS	PS	MS	GS	CP	GS	CE1	CE2	CM1	CM1	CM2
14	12	21	7	15	4	19	16	9	5	20
26		21	22		23		25		25	
58					50				34	
142										

Pour information, au 03/11/2025, la mise en place de 14 PPRE sont proposés en conseil de cycle, 11 élèves bénéficieront rapidement d'un accompagnement par le RASED, 5 PAP sont actifs, et 4 élèves bénéficient d'un PPS (2 dossiers sont en attente de décision de la MDPH).

Concernant les PPS, 2 AESH ont été affectées à l'école de Sellières (Mme Bénédicte Richard à temps plein, Mme Marthe Chalot à mi-temps) par le Pôle Inclusif d'Accompagnement Localisé (PIAL) du Collège Jules Grévy de Poligny

Pour rappel, l'école publique s'inscrit pleinement dans le principe d'une école pour tous. Elle accueille chaque élève, quelles que soient ses conditions, ses besoins ou ses particularités. L'objectif commun de l'équipe éducative est de rendre les apprentissages accessibles à chacun, dans un climat bienveillant et respectueux.

Il est important de rappeler que la présence d'un élève en situation de handicap n'est pas conditionnée par la présence d'un AESH. L'école a le devoir et la volonté d'accueillir tous les enfants, et de mettre en place les adaptations nécessaires pour des enseignements accessibles dans un cadre contenant et sécurisant.

Enfin, la bienveillance entre parents, et en particulier à l'égard des familles d'enfants en situation de handicap, contribue elle aussi au bien-être collectif et à la richesse de notre communauté scolaire. L'inclusion est l'affaire de tous : enseignants, enfants et parents.

B. Prévisions d'effectifs à la rentrée 2026

État du 07/10/2025 – Période de traitement demandée par le DASEN du 06/10/2025 au 17/10/2025

	CYCLE I				CYCLE II			CYCLE III		Total
Niveaux	TPS	PS	MS	GS	CP	CE1	CE2	CM1	CM2	
Effectifs constatés (au 06/10/2025)	14	12	21	11	15	19	16	14	20	142
Montée pédagogique (automatique)	0	14	12	21	11	15	19	16	14	122
Entrées (directeur)	11	11	0	0	0	0	0	0	0	22
Sorties (directeur)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL* (directeur)	11	25	12	21	11	15	19	16	14	144

6

La campagne de prévision des effectifs pour la rentrée 2026 a eu lieu du 6 au 17 octobre 2025. Les communes membres du SIVOS sont invitées à faire connaître toute variation avant janvier 2026 (départ/arrivée de familles sur leur territoire), en vue de la préparation de la carte scolaire.

Les prévisions d'effectifs pour la rentrée 2026 laissent entrevoir une stagnation des effectifs accueillis.

A noter que le dispositif d'accueil des élèves de moins de 3 ans sera réévalué le jeudi 6 novembre 2025, l'objectif restant son renouvellement à la rentrée 2026, pour une durée de 3 ans.

Le nombre d'élèves inscrits à la rentrée 2025 compte 14 élèves, dont 2 feront leur rentrée en janvier.

4. Règlement intérieur de l'école

Le règlement intérieur de l'école de Sellières est rédigé en complément du règlement type départemental.

Le projet de règlement intérieur du Conseil d'école a été porté à connaissance de l'ensemble des membres du conseil d'école lors de l'envoi de l'invitation au Conseil.

Le règlement intérieur sert principalement à établir le cadre de vie et de fonctionnement de l'école. C'est le document de référence qui permet à la communauté éducative (élèves, parents, et personnels) de vivre et travailler ensemble dans de bonnes conditions.

De manière générale, il a plusieurs fonctions essentielles :

1. Il définit le Cadre Organisationnel

Il fixe les règles pratiques qui assurent le bon déroulement de la scolarité au quotidien :

- Horaires et assiduité : Il établit les heures d'ouverture et de fermeture, les modalités d'accueil et de sortie des élèves, ainsi que les procédures à suivre en cas d'absence.

- Sécurité et locaux : Il définit les règles d'utilisation des espaces, des équipements, et les consignes de sécurité (par exemple, l'interdiction de fumer/vapoter ou les objets prohibés).

2. Il établit les Droits et Obligations

C'est le document qui équilibre les relations entre les différents acteurs :

- Clarté des rôles : Il énumère les droits (comme le droit à un accueil bienveillant pour l'élève ou le droit d'information pour les parents) et les obligations (comme la ponctualité, le respect des personnes et des biens) de chacun.

3. Garantir la Qualité du Climat Scolaire

Le règlement intérieur est un outil de civilité et de prévention :

- Règles de vie collective : Il pose les principes de base du savoir-vivre, du respect mutuel, et du langage approprié au sein de l'école.
- Principes éducatifs : Il réaffirme les valeurs de l'École de la République, comme la laïcité et la neutralité.
- Gestion des comportements : Il prévoit l'échelle des mesures éducatives ou des sanctions en cas de manquement, mais aussi les encouragements, et met en place des dispositifs de prévention (par exemple contre le harcèlement).

Questions reçues :

- *Question 1 : interdire la distribution de bonbons ou confiseries par l'école (ou fournis indirectement par d'autres parents). Cela arrive fréquemment lors des anniversaires où des boîtes de Smarties sont distribuées.*

En adéquation avec l'article ci-dessous, l'école ne doit pas être l'endroit où l'on se fournit en sucreries.
<https://www.education.gouv.fr/education-l-alimentation-et-au-gout-7616>

Pour information les smarties contiennent toujours le colorant e133, interdit dans certains pays, suspecté de favoriser l'hyperactivité chez l'enfant. En raison des risques modérés d'allergie et d'hyperactivité, il est préférable de limiter sa consommation, et davantage chez les enfants et les personnes asthmatiques.

Concernant les bonbons et confiseries :

L'école partage la vigilance exprimée par les familles sur la consommation de produits sucrés, notamment dans le cadre de la prévention de l'obésité, des risques allergiques et du développement du goût.

Conformément aux orientations du Ministère de l'Éducation nationale sur « l'éducation à l'alimentation et au goût », il est en effet préférable de limiter la consommation de confiseries à l'école.

Toutefois, l'équipe enseignante autorise exceptionnellement la présence de quelques bonbons lors de certains moments festifs (par exemple, les anniversaires collectifs ou fêtes de fin d'année), dans un cadre contrôlé et exceptionnel. Ces moments contribuent à la convivialité de la vie scolaire, et l'école veille à en encadrer la fréquence et la quantité.

- *Question 2 : il serait bon d'inciter les parents voulant fournir des gâteaux pour les anniversaires à les faire soi-même, et donner la liste complète des ingrédients, sur papier, pour assurer qu'aucun produit ne soit un danger pour les autres enfants en cas d'allergie.*

Concernant les gâteaux d'anniversaire :

Il n'existe pas de textes interdisant d'apporter un gâteau pour fêter un anniversaire à l'école. Ces moments de partage peuvent avoir une valeur éducative et contribuent à la convivialité de la vie de classe, sous réserve de respecter les règles d'hygiène et de sécurité alimentaire.

Les textes de référence (notamment la circulaire n°2001-118 du 25 juin 2001 relative à la restauration scolaire) rappellent les obligations en matière d'hygiène lorsqu'il s'agit de repas servis par un service de restauration, mais ne s'appliquent pas directement aux goûters ponctuels organisés par les familles. Dans ce cadre, la responsabilité revient à chacun de faire preuve de prudence et de bon sens.

Ainsi :

- Les familles peuvent apporter un gâteau fait maison, à condition de fournir la liste complète des ingrédients, afin de prévenir tout risque d'allergie.
- Elles peuvent aussi apporter un gâteau du commerce, ce qui est recommandé : les produits industriels emballés respectent des normes d'hygiène et comportent l'étiquetage des ingrédients et allergènes.
- L'équipe enseignante reste libre d'accepter ou non la dégustation, selon la situation de la classe (présence d'enfants allergiques, conditions de conservation, etc.).

En résumé, l'école n'interdit pas les gâteaux d'anniversaire, qu'ils soient faits maison ou achetés, mais encadre leur partage afin de garantir la sécurité et le bien-être de tous les élèves.

Le règlement est adopté à l'unanimité.

Le [Règlement Intérieur de l'école](#) sera porté à connaissance à l'ensemble des familles, et mis à disposition sur le site internet de l'école.

5. Projet d'école et Projets pédagogiques,

A. Projet d'école :

Suite à la présentation du projet d'école lors du dernier conseil (en juin), l'équipe enseignante s'est engagée dans différentes actions

Axe 1 : apprentissages, enseignements et parcours des élèves

1. Améliorer la fluence :

- L'apprentissage de la lecture : maîtriser la lecture, développer le plaisir de lire
- Partager: la pratique régulière de la lecture à voix haute
- Encourager la lecture spontanée et régulière

=> Inscription des 6 classes au Prix littéraire des Incorruptibles.

L'objectif de l'Association est de susciter l'envie et le désir de lire des plus jeunes à travers des actions lecture autour d'une sélection de qualité et/ou en les faisant entrer dans les coulisses de la création d'un roman avec le Feuilleton des Incorruptibles.

Pour être Incorruptibles, les jeunes lecteurs s'engagent à lire les ouvrages qui ont été sélectionnés, à se forger une opinion personnelle sur chacun des livres et à voter pour leur livre préféré.

2. Développer une culture littéraire :

- développer la compréhension orale,
- enrichir le lexique,
- donner le goût de la lecture

=> **rendre la bibliothèque accessible et fonctionnelle** : le contenu de la bibliothèque a été trié. La bibliothèque devient plus accessible. Parallèlement, les classes de TPS/PS, GS/CE1, CE2/CM1 et CM1/CM2 se rendront 2 fois dans l'année à la médiathèque de Sellières (emprunts de livres, animations).

=> **développer des espaces favorisant des temps de lecture plaisir** : des espaces et des livres seront mis à disposition des élèves pour leur permettre d'accéder facilement aux livres pour lire à différents moments de la journée.

=> **Connaître les contes traditionnels et développer une culture littéraire** : la littérature de jeunesse, très riche, fait régulièrement référence à des contes traditionnels. Cette année, les classes de maternelle notamment, poursuivent un travail autour de ces récits : lecture de différentes versions, production d'écrits inspirés des contes et mise en voix de certaines histoires. Un projet spécifique en MS s'articule autour du voyage de M. Loup autour du monde.

=> **Concours d'écriture** : la classe de CE2/CM1 participe à un concours d'écriture sur le thème de l'amitié.

Axe 2 : Le bien-être de l'élève, le climat scolaire

1. Engager une réflexion partenariale sur le rythme de l'enfant, notamment pour les plus petits.

- Installation d'un groupe de pilotage du dispositif d'accueil des élèves de moins de 3 ans : une première réunion est programmée en janvier réunissant l'enseignante de TPS/PS et son ATSEM, le directeur de l'école, un représentant de la Maison d'Assistantes Maternelles (MAM) et l'Educatrice Jeunes Enfants du Relais Petite Enfance Itinérant.

2. Initier une réflexion partenariale sur l'adaptation des espaces extérieurs au service du bien-être des élèves.

- En prenant appui sur le conseil municipal des élèves, engager les élèves et l'ensemble de la communauté éducative sur une réflexion concernant des aménagements des espaces extérieurs, mais aussi intérieurs (couloirs, ateliers...) favorisant le bien-être :
 - Engagement d'actions répondant aux besoins identifiés des élèves par la mise en œuvre d'un emploi du temps pour les récréations limitant les jeux de ballon (foot notamment), et favorisant d'autres jeux pour tous. M. Le Maire est sollicité suite à sa proposition du dernier conseil d'école concernant la mise à disposition de tourets pour en faire des tables dans la cour. M. Le Maire informe qu'il a bien fait la demande auprès de l'électricien qui intervient sur la commune.

3. Projet « C'est quoi être bien à l'école ? » : projet présenté et porté par la Conseillère Pédagogique Départementale « Maitrise de la Langue et Innovation pédagogique », co-construit avec l'équipe enseignante. A partir d'un constat et d'observations, en appui sur l'évaluation d'école, il s'agit de tester des postures et

gestes professionnels pour permettre à l'ensemble de l'équipe éducative de s'engager vers un bien-vivre à l'école. Cette action s'appuiera sur un fil conducteur entre classes, et des projets plus spécifiques liés à une classe ou un cycle ; « c'est quoi être bien pour faire une dictée ? », « C'est quoi être bien pour dire une poésie ? », « C'est quoi être bien quand j'arrive à l'école ? »...

Axe 3 : Les acteurs, la stratégie et le fonctionnement de l'école

- **Communiquer à l'ensemble de la communauté éducative les actions et projets menés à l'école, sur la vie de l'école**
 - Mise en place d'un Espace Numérique de Travail (ENT), « toutemonannée » : chaque classe dispose d'un espace sécurisé. Les parents peuvent échanger directement avec l'enseignant (mode cahier de liaison)...

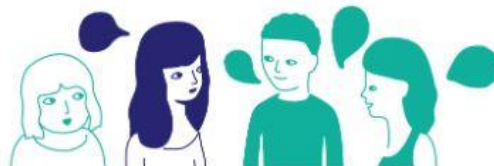
10

B. Projets pédagogiques :

La lutte contre le harcèlement entre élèves

Le harcèlement est une violence qui peut avoir des conséquences graves et multiples sur les victimes. La prévention et la lutte contre le harcèlement à l'École sont une priorité.

Le ministère chargé de l'éducation nationale a arrêté un ensemble de mesures qui se décline sur l'ensemble des territoires afin de combattre toutes les formes de harcèlement entre élèves.



Phare est un programme de lutte contre le harcèlement : prévenir et repérer toute situation d'intimidation et de harcèlement afin de protéger chaque élève. C'est une démarche qui engage **l'ensemble de la communauté éducative**.

phARE combine plusieurs actions et dispositifs pour

- ⇒ **prévenir et intervenir sur toutes les situations d'intimidation et harcèlement**
- ⇒ engager une dynamique d'amélioration du climat scolaire et du bien-être de toutes et tous à l'École.

Il s'agit notamment de :

- constituer **une équipe ressource** [...]
- participer aux temps forts du programme : journée Non au harcèlement, Safer Internet Day et prix Non au harcèlement
- réaliser dix heures d'apprentissage annuelles pour les élèves du CP à la terminale.

La réalisation de tout ou partie de ces actions donne lieu à l'obtention d'un label. À compter de la rentrée 2023, ce label se décline de la manière suivante :

- niveau 1 : Engagement
- niveau 2 : Approfondissement
- niveau 3 : Expertise

Le niveau 1 de la labellisation Phare est obligatoire pour les écoles, collèges et lycées.

Une enquête auprès des élèves sur le harcèlement

La journée nationale de lutte contre le harcèlement, le jeudi 6 novembre 2025, est l'occasion de mobiliser l'ensemble de la communauté éducative et tous les partenaires institutionnels et associatifs de l'École. Tous les élèves des écoles à compter du CE2, des collèges et des lycées se verront proposer de remplir une grille d'auto-évaluation non nominative visant à évaluer s'ils sont susceptibles d'être victimes de harcèlement scolaire. Deux heures du temps scolaire seront banalisées à cette fin, entre le jeudi 6 novembre et le vendredi 14 novembre 2025.

Ce temps banalisé, dont l'organisation pratique est à l'initiative de chaque école, collège et établissement, sera l'occasion de mettre l'accent sur la prévention et la détection des situations de harcèlement, première condition de protection des élèves victimes.

11

Les projets par classe

a. Le Parcours citoyen

 Enseignement moral et civique	 Éducation aux médias et à l'information	 Participation des élèves à la vie sociale de l'école et de son environnement	 Débats à visée philosophique, conseils d'élèves
---	---	---	---

b. Le parcours éducatif artistique et culturel

Trois piliers P : pratiques R : rencontres C : connaissances (en gras) : projets en partenariat, au moins une fois par cycle	 Arts visuels (arts plastiques, cinéma, photographie, sculpture)	 Arts du son (musique vocale et instrumentale)	 Arts du quotidien (design, objets d'art, mobilier, bijoux)
 Arts du spectacle vivant (théâtre, danse, arts du cirque)	 Arts de l'espace (architecture, jardin)	 Arts du langage (littérature, poésie)	 Culture scientifique et technique (CST)

Cette année scolaire, les classes de MS et GS/CP participeront au dispositif « Maternelle et Cinéma » : les élèves assisteront à la projection de 3 films (un par trimestre) au cinéma de Poligny. Maternelle au Cinéma vise à éveiller la sensibilité et la créativité des élèves, découvrir des œuvres cinématographiques adaptées à leur âge, contribuer à leurs apprentissages et expérimenter la dimension collective de la découverte d'œuvres en salle.

De même pour les CM1/CM2 qui participeront au dispositif « Ecole et Cinéma ». Il s'agit d'aborder le cinéma en tant qu'art pour contribuer à l'éducation artistique et culturelle des élèves ; découvrir en salle de cinéma des œuvres cinématographiques choisies en fonction de l'âge de l'élève par des acteurs de l'éducation et du cinéma ; rencontrer des professionnels du cinéma ; bénéficier d'une pratique artistique lorsque cela est possible (atelier de réalisation, atelier d'écriture, réalisation d'affiches...).

Les élèves de TPS/PS, de GS, de CE1 de CE2, et de cycle 3 participeront à la fête des sciences sur le thème « "Utilisons nos intelligences pour vérifier ce qui est exact ou inexact " : cette action départementale, menée conjointement avec le département de Saône-Et-Loire. Les objectifs de ce dispositif :

- permettre aux élèves de pratiquer des sciences de manière ludique, en appui sur des démarches d'investigation (en expérimentant, en se documentant, en observant),
- développer des compétences langagières et mathématiques.
- engager les classes dans une action fédératrice.
- développer l'esprit critique des élèves.

c. Le parcours éducatif artistique et culturel

	Éducation à la santé portée par les enseignants, dans le cadre du socle Activités menées en classe en lien avec les compétences du socle commun à acquérir afin que chaque futur citoyen puisse faire des choix éclairés en matière de santé
	Prévention portée par l'école, avec des partenaires Actions mises en place au niveau de l'école associant les acteurs locaux (agences régionales de santé, collectivités territoriales, associations ...) sur des problématiques de santé (conduites addictives, alimentation, activité physique ...)
	Protection de la santé portée par les services de santé scolaire Actions visant à créer un climat d'école favorable à la santé et au bien-être de tous, démarches centrées sur l'amélioration de la restauration, qualité d'entretien des locaux, des sanitaires ... et ressources disponibles pour les élèves et leur famille (suivi infirmier, visite médicale, accompagnement social, PML...)

D'autres projets :

- CPIE Bresse Du Jura : les classes ont bénéficié d'animations avec des éco-interprètes du CPIE Bresse de Jura à Sellières. Des activités liées à la biodiversité, à la nature autour de l'école,
- Handball : des cycles de handball seront proposées à toutes les classes dès la maternelle
- Piscine : les élèves de GS/CP et GS/CE1 bénéficieront de 6 séances à la piscine de l'INSPE de Lons-le-Saunier, du 9 décembre au 6 février 2025.
- Escrime : les classes de CE2/CM1 et CM1/CM2 bénéficieront d'un cycle « escrime » au printemps,
- Activité autour des pommes : les élèves de TPS/PS ont fait leur jus de pomme. Nettoyage des pommes, broyage, pressage et ... dégustation ! Remerciements adressés à M. Cury, ancien directeur de l'école de Sellières, pour l'approvisionnement en pommes, et au CPIE pour le prêt du broyeur et du pressoir.

13

6. Fonctionnement de l'école et Services Périscolaires,

Questions de parents d'élèves :

- *Question 1 : installer des portillons sur les toilettes des tout-petits.*

La question de l'aménagement des toilettes pour les plus jeunes est légitime, car elle touche à la fois à la pudeur, à la sécurité et à l'autonomie des enfants.

À ce jour, les toilettes de la section des tout-petits disposent déjà de petites cloisons séparant chaque WC, ce qui garantit une intimité suffisante pour les élèves tout en permettant une accessibilité facile pour l'ATSEM et les enseignants, en cas de besoin d'aide ou de surveillance.

L'installation de portillons supplémentaires n'est pas exigée par la réglementation et pourrait, au contraire, compliquer la surveillance et les interventions rapides des adultes.

Les aménagements actuels sont donc adaptés à l'âge des enfants et conformes aux principes de sécurité et d'hygiène en vigueur dans les écoles maternelles.

- *Question 2 : afin de libérer un maximum le parking devant l'école, sauf erreur de ma part le personnel est sensé se garer sur le parking qui lui est réservé. Il est situé juste à côté de l'école en contrebas et ne devrait pas être trop contraignant à utiliser, sauf cas de handicap où des places sont prévues.*
- *Question 3 : peut-on imaginer un sens de circulation pour permettre une meilleure circulation ?*

La question du stationnement autour de l'école revient régulièrement, notamment pour assurer la sécurité et la fluidité de la circulation aux abords de l'école.

Le parking situé en contrebas de l'école est effectivement réservé en priorité au personnel, mais il est aussi utilisé le matin par les familles déposant leur enfant à la garderie. Cela entraîne parfois une saturation ponctuelle à certaines heures.

Le nombre total de places de stationnement est cependant suffisant.

Certains membres du personnel, notamment les enseignants et les ATSEM, transportent régulièrement du matériel scolaire (cahiers, fichiers, matériel pédagogique, etc.) : il peut alors être plus pratique, de stationner à proximité immédiate de l'école pour faciliter le déchargement.

L'équipe reste attentive à limiter l'encombrement devant l'école, nombre de personnels se garant en bas.

Concernant le sens de circulation, il ne peut être modifié, puisqu'une partie concerne une rue (Route de Fangy), l'autre étant un parking. Les véhicules arrivant du haut de la route de Fangy n'ont pas vocation à entrer dans le parking pour reprendre ensuite la rue.

- *Question 4 : aménagement de parking école. Nous sommes plusieurs parents à trouver que le parking n'est pas très sécuritaire au niveau des places en cailloux le long de la route.*

Les enfants sont obligés de sortir sur l'arrière des voitures et marcher sur la route jusqu'à l'école. Il me semble que nous avons déjà parlé de cela l'année dernière mais je ne pense pas que le sujet ait évolué.

Le Président du SIVOS apporte les éléments suivants : le parking est situé à la fois sur le territoire de la commune de Sellières et sur le terrain du SIVOS. Ce type d'aménagement engendre des coûts que le SIVOS ne peut supporter pour le moment. Cependant, à l'issue des échanges concernant la sécurité des élèves, M. Gerdy fera établir plusieurs devis.

7. Présentation des Plans de Prévention et de Mise en Sûreté (PPMS),

Ce document, destiné à aider les écoles et les établissements scolaires à définir un plan de prévention et de mise en sûreté face à l'accident majeur, comporte quatre pages qui présentent aussi clairement que possible les informations et la démarche pour la mise en place de mesures destinées à assurer la sécurité des élèves et des personnels, en attendant l'arrivée des secours.

Il est complété par une série de fiches, directement utilisables, pour opérationnaliser les différentes étapes d'élaboration de ce plan. Il s'efforce de prendre en compte la diversité des situations, étant bien entendu que certains risques, comme la tempête ou les transports de matières dangereuses, peuvent survenir dans des lieux très divers alors que d'autres, en revanche, sont clairement identifiables localement.

1. Rappel du cadre réglementaire

- Le PPMS est obligatoire dans toutes les écoles.
- Il vise à protéger les élèves et les personnels en cas de risque majeur (naturel, technologique ou attentat-intrusion).
- Deux volets :
 - **PPMS "risques majeurs"** (inondation, tempête, incendie, etc.)
 - **PPMS "attentat-intrusion"**

2. Objectifs du PPMS

- Assurer la sécurité des élèves et des adultes.
- Organiser une réponse adaptée en cas d'urgence.
- Former et préparer la communauté éducative à réagir efficacement.

3. Organisation dans l'école

- Chaque risque majeur engage une série d'actions différentes :
 - Risques majeurs ; confinement des élèves en un lieu spécifique,
 - Attentat/intrusion : isolement dans les classes, confinement et mise en sûreté.
- **Matériel de crise** (lampes, radio, trousse de secours, etc.) : le SIVOS, à la demande du directeur, a investi dans deux malles PPMS, l'une spécifique pour la maternelle, l'autre pour l'élémentaire.
- **Mise à jour annuelle** du plan et **exercices** (au moins 3 par an dont 1 PPMS attentat-intrusion).

4. Exercices réalisés / à venir

- Un exercice départemental « Attentat-Intrusion » le 14/10/2025
- Un exercice académique « Risques majeurs » : semaine du 24/11/2025 ;

5. Implication de la communauté scolaire

- Information et sensibilisation des élèves : .
- Communication aux parents (via l'ENT...).

• Risques technologiques identifiés :3

INSTALLATIONS INDUSTRIELLES CLASSÉES (ICPE)



- Risque à mon adresse INFORMATION NON DISPONIBLE
- Risque sur ma commune RISQUE EXISTANT

Des industries ou des établissements classés "à risque" sont présents sur votre commune : Sellières

CANALISATIONS DE TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES



- Risque à mon adresse RISQUE EXISTANT
- Risque sur ma commune RISQUE EXISTANT

Certaines parties du territoire de votre commune sont traversées par des canalisations transportant des hydrocarbures ou des produits chimiques

POLLUTION DES SOLS



- Risque à mon adresse RISQUE EXISTANT
- Risque sur ma commune RISQUE EXISTANT

SÉISME



- Risque à mon adresse RISQUE EXISTANT - MODÉRÉ
- Risque sur ma commune RISQUE EXISTANT - MODÉRÉ

Des tremblements de terre, séismes, peuvent toucher votre adresse

RETRAIT GONFLEMENT DES ARGILES



- Risque à mon adresse RISQUE EXISTANT - MODÉRÉ
- Risque sur ma commune RISQUE EXISTANT - MODÉRÉ

Votre adresse est exposée au retrait-gonflement des argiles

RADON



- Risque à mon adresse RISQUE EXISTANT - MODÉRÉ
- Risque sur ma commune RISQUE EXISTANT - MODÉRÉ

Votre adresse est exposée au radon, un gaz radioactif qui s'échappe naturellement du sol

Un document d'information sera adressé aux parents d'élèves précisant les conduites à tenir en cas de déclenchement du PPMS.

8. Coopérative Scolaire : bilan de l'année Scolaire 2024/2025

Compte de fonctionnement général du 1.09.2024 au 31.08.2025					
<u>CHARGES</u>			<u>PRODUITS</u>		
6070 0008	Achats d'objets à revendre	2 343,20	7070 0008	Ventes d'objets	3 190,00
6168 1008	Assurances	38,50	7080 0008	Activités éducatives	0,00
6181 0008	Activités éducatives	5 488,46	7410 0008	Subventions des collectivités locales (3)	800,00
6270 0008	Frais bancaires	19,75	7551 0008	Contributions participatives	0,00
6586 0008	Cotisations versées à l'OCCE 39	408,10	7551 1008	Subventions d'associations	0,00
6700 0008	Dépenses exceptionnelles	12,00	7562 0008	Participations des familles	1 160,00
6800 0008	Biens durables	0,00	7700 0008	Recettes exceptionnelles	0,00
Total des charges (A) :		8 310,01	Total des produits (B) :		5 150,00
Résultat de l'année 2024 - 2025 (B-A) (+/-) : -3 160,01					
Bilan simplifié au 31 Août 2025					
<u>ACTIF</u>			<u>PASSIF</u>		
Soldes des comptes au 31/08/2025					
512	Crédit mutuel (1)	2 935,20	110	Report à nouveau au 1.09.2024 :	6 106,76
514	Autre banque	0,00	Égal à l'actif - passif au 31.08.2024		
530	Caisse en espèces (2)	11,55	Résultat de l'année 2025 :		
478.1 Erreur débitrice :		0,00	478.2 Erreur créditrice :		
Total de l'actif :		2 946,75	Total du passif :		2 946,75
La différence entre l'actif et le passif est : 0,00			Le bilan simplifié est équilibré.		

Solde du compte au 31/08/2026 : 2946.75 €

9. Association de Parents d'élèves « Les petites Pommes »,

Un nouveau bureau a été élu lors de l'Assemblée Générale en octobre 2025. Mme Pradeau en est la présidente.

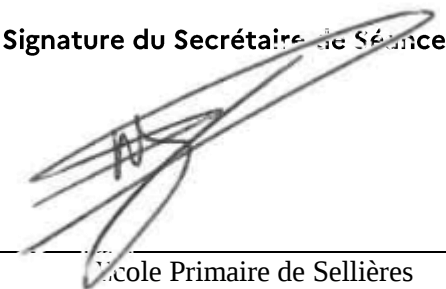
Mme Pradeau demande à avoir un espace sur l'ENT de l'école afin de faciliter la communication avec les familles. Le directeur se charge de créer cet espace spécifique à l'APE, en veillant à limiter l'accès uniquement aux parents ayant donné leur autorisation de communiquer leurs coordonnées.

A l'issue de l'ordre du jour, Mme la DDEN intervient pour évoquer un projet lié à la Laïcité. Les enseignants sont invités à mener un travail sur la Laïcité et les valeurs de la République avec leurs élèves en classe. Ce projet aboutira à la plantation d'un arbre de la Laïcité le 9 décembre prochain.

Monsieur le Maire est intervenu au sujet du Conseil municipal des élèves. Les échanges ont été marqués par des divergences de points de vue concernant la nature et les objectifs du dispositif. L'équipe enseignante a rappelé que ce projet, mené depuis plusieurs années, visait à développer la citoyenneté des élèves au travers d'actions collectives et solidaires.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30.

Signature du Secrétaire de Séance



Signature du directeur

